

613D Holding

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 22 rue de Chazelles, 75017 Paris
100 437 904 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril,

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (94.900 €) par voie d'émission de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents (94.900) ADP-AO , [...], à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement d'espèces et/ou compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé

Le Président rappelle qu'aux termes des décisions prises par l'Associé Unique en date du 31 mars 2026 (les « **Décisions de l'Associé Unique** »), il a été délégué tous pouvoirs au Président aux fins de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (94.900 €) par voie d'émission de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents (94.900) actions de préférence de catégorie ADP-AO (les « **ADP-AO** »), [...], (l'« **Augmentation de Capital ADP-AO** ») décidée par Décisions de l'Associé Unique.

[...]

Le Président présente le bulletin de souscription des ADP-AO nouvelles et le certificat de dépôt des fonds du dépositaire en date de ce jour, et déclare que le versement correspondant à la souscription a été intégralement réalisé.

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par Décisions de l'Associé Unique, le Président :

- [...]; et
- **constate** la réalisation définitive de l'émission des quatre-vingt-quatorze mille neuf cents (94.900) ADP-AO et de l'Augmentation de Capital ADP-AO d'un montant nominal de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (94.900 €).

DEUXIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) par voie d'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) Actions Ordinaires, [...], à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement d'espèces et/ou compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés

Le Président rappelle qu'aux termes des Décisions de l'Associé Unique, il a été délégué tous pouvoirs au Président aux fins de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant

nominal de cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) par voie d'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** ») de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, [...] (l'« **Augmentation de Capital AO** ») décidée en date du 31 mars 2026 par Décisions de l'Associé Unique.

[...]

Le Président présente les bulletins de souscription des Actions Ordinaires nouvelles et le certificat de dépôt des fonds du dépositaire en date de ce jour, et déclare que les versements correspondant aux souscriptions ont été intégralement réalisés.

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par Décisions de l'Associé Unique, le Président :

- [...]
- **constate** la réalisation définitive de l'émission des cent vingt-cinq mille (125.000) Actions Ordinaires et de l'Augmentation de Capital AO d'un montant nominal de cent vingt-cinq mille euros (125.000 €).

TROISIEME DECISION

Constatation de la levée des conditions suspensives visées aux Décisions de l'Associé unique et de la réalisation définitive des modifications statutaires ;

Le Président rappelle qu'aux termes des Décisions de l'Associé Unique, il a été décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ADP-AO et de l'Augmentation de Capital AO visées ci-dessus, de procéder à la refonte des statuts de la Société ;

Compte tenu de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital ADP-AO et de l'Augmentation de Capital AO, visées ci-dessus, le Président :

constate la levée des conditions suspensives prises par Décisions de l'Associé Unique ;

constate en conséquence la réalisation définitive des modifications statutaires (refonte des statuts) visées aux Décisions de l'Associé Unique, [...].

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi.

Pour extrait certifié conforme :

DocuSigned by:

37AC7B4E808B4F7...

Monsieur Laurent Jeanmaire
Président